

Un élément essentiel

Le rôle permanent et indispensable de l'aide pour le financement de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène



Messages clés

L'accès universel aux services de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) est fondamental pour mener un développement inclusif et durable. Les investissements dans ce secteur ont des effets extrêmement positifs et de grande portée : respect des droits humains, amélioration des résultats en matière de santé, développement économique et renforcement de la résilience des personnes et des communautés vulnérables face aux répercussions et aux risques grandissants liés au changement climatique.¹

La fourniture de services EAH aux personnes qui en ont le plus besoin permet de progresser vers la réalisation de l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD), faisant de l'investissement dans ce secteur l'un des plus rentables pour les donateurs. Dans le contexte de la santé, du développement et du climat, plusieurs groupes multilatéraux, dont le G7, ont abordé la question de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans des textes politiques, mais les mesures en la matière restent rares. Une nouvelle étude commandée par WaterAid révèle que le financement du développement dédié au secteur de l'EAH diminue à un rythme alarmant.

● Kona Nagmoni Lata travaille comme balayeur de rue, nettoyant les ordures et les toilettes publiques à Jatrabari, Dhaka, Bangladesh. Septembre 2021.

Les donateurs ne doivent plus diminuer l'aide pour ce secteur, mais au contraire, nettement l'augmenter.

En réduisant régulièrement l'aide pour le secteur de l'EAH, les donateurs compromettent les progrès vers la réalisation de l'ODD 6, du Programme 2030 (Agenda 2030) et de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous, partout. Les données les plus récentes montrent que l'aide pour ce secteur est moins élevée qu'en 2015 et qu'elle a baissé d'un tiers depuis l'adoption des ODD. Si les tendances actuelles se maintiennent, elle sera inférieure de plus de deux milliards de dollars des États-Unis par an en termes réels en 2023 par rapport au dernier pic atteint en 2018 (28 %).

L'aide doit être mieux employée en comprenant une part plus importante de subventions et en étant davantage orientée vers les pays les plus pauvres et les plus en retard.

Elle reste une ressource vitale pour les pays les plus pauvres où les coûts de l'EAH représentent une part importante du PIB et où les déficits de financement sont considérables. Pourtant, elle ne cible pas le secteur de l'EAH de façon optimale. Certains pays relativement riches ont perçu presque autant de subventions que les pays les plus pauvres et environ un quart de l'aide pour les infrastructures EAH a été affecté à des pays riches en passe de réaliser – ou ayant déjà réalisé – l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement de base.

En tant que ressource rare, l'aide doit être employée de façon catalytique pour renforcer les systèmes EAH.

Les déficits de financement dans le domaine de l'EAH ne peuvent être comblés que par des systèmes sectoriels nationaux forts, capables de collecter et d'orienter des financements directs provenant des impôts et taxes, des redevances et des investisseurs privés. Pourtant, au dernier décompte, à peine un dixième de l'aide sectorielle a été consacré au renforcement des systèmes. Une part tout aussi minime a été canalisée de façon à réduire les coûts de transaction pour les pays partenaires, par exemple par le biais de fonds communs, de contributions de base et d'un soutien budgétaire.

Le secteur de l'EAH est au fondement des systèmes de santé puissants. L'aide pour la santé doit mieux le prendre en compte.

Bien qu'étant au cœur de la sécurité sanitaire mondiale et de la lutte contre les infections, les systèmes EAH ne représentaient une composante importante uniquement pour 0,6 % de l'aide dédiée à la santé sur la période 2015-2021. Au cours des deux premières années de la pandémie de COVID-19, l'aide pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement a chuté plus fortement que presque tous les autres secteurs. Les donateurs qui souhaitent contribuer à la préparation aux futures pandémies et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens doivent donner la priorité à l'EAH.

L'aide pour le secteur de l'EAH doit être davantage axée sur l'autonomisation des femmes et des filles.

Seuls 3 % de l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement étaient axés sur l'autonomisation des femmes et des filles. Cela représente la moitié de la part de l'aide axée principalement sur l'égalité des genres dans d'autres secteurs (6 %) et moins d'un tiers de la part dans d'autres secteurs sociaux, tels que la santé et l'éducation (10 %).

Le financement actuel du secteur de l'EAH est insuffisant pour soutenir la résilience climatique.

Sans services EAH, les communautés les plus vulnérables aux effets du changement climatique ne peuvent pas devenir résilientes. Cela a un coût : l'amélioration des services EAH en vue de leur résilience climatique sera souvent plus onéreuse. Les donateurs affirment qu'une part toujours plus grande de leur aide destinée au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement soutient l'adaptation au changement climatique. Toutefois, au cours des cinq dernières années, ils n'ont pas apporté le financement supplémentaire nécessaire. Il existe un double décompte important entre l'aide et le financement de l'action climatique.

Appel à l'action

Compte tenu de l'importance considérable du secteur de l'EAH pour les biens collectifs mondiaux, notamment la santé publique, la résilience climatique et l'égalité des genres, il faut renverser la tendance actuelle et augmenter sensiblement l'aide en sa faveur plutôt que la réduire. Les promesses qui ont été formulées doivent être honorées et mises à profit, notamment pour soutenir la réalisation des droits humains en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, et pour renforcer les moyens de mise en œuvre (ODD 17 et cible 6.a de l'ODD).² De même, doivent être tenus les engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et ceux en soutien au Programme d'action pour l'eau (Water Action Agenda). En outre, compte tenu des tendances et des schémas mis au jour dans ce rapport, WaterAid appelle les donateurs à :

- Inverser les diminutions régulières de la part de l'aide pour le secteur de l'EAH et augmenter substantiellement les apports en donnant la priorité aux subventions accordées aux pays les plus pauvres et les plus en retard.
- Développer le secteur de l'EAH et améliorer sa qualité par le biais d'activités d'aide dans d'autres secteurs et renforcer ainsi son rôle dans les principaux biens collectifs mondiaux :
 - Veiller à ce que l'EAH soit utilisé – et financé – afin de soutenir les priorités mondiales en matière de santé publique, comme la préparation aux pandémies et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.
 - Donner la priorité aux services EAH dans les établissements de santé en tant que problème mondial pouvant être résolu, afin de réduire la mortalité infantile et maternelle.
 - Augmenter la part de l'aide pour le secteur de l'EAH qui favorise l'égalité des genres, en l'associant à des indicateurs transparents et axés sur les résultats.
 - Veiller à ce que l'accès aux services EAH soit une priorité dans la résilience des sociétés face aux effets du changement climatique, en évitant le double décompte de l'aide et du financement dans ce domaine.
- Construire une alliance avec d'autres donateurs afin de garantir que l'aide pour le secteur de l'EAH soutient des systèmes nationaux solides, à même d'employer tous les flux financiers de façon optimale, notamment les redevances et taxes intérieures, les investissements privés et le financement climatique.³



Table des matières

- 1** Messages clés et appel à l'action
- 5** Introduction et contexte
- 8** Principales tendances des apports en faveur du secteur de l'EAH
- 13** Ciblage : quels pays reçoivent quel type d'aide pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement ?
- 17** Le secteur de l'EAH en tant que facilitateur : santé, égalité des genres et résilience climatique
- 22** Perspectives
- 22** À propos de ce document d'information

● Champa Rani se baigne dans la source d'eau près de chez elle. Kaliganj, Satkhira, Bangladesh. Décembre 2022.

Introduction et contexte



Le présent document analyse les données les plus récentes concernant l'aide dédiée au secteur de l'EAH en révélant les tendances et les ruptures constatées à ce jour dans le soutien apporté par les donateurs à l'ère des Objectifs de développement durable (ODD).⁴ Il met en évidence les domaines dans lesquels les donateurs pourraient le plus utilement renforcer et cibler leurs efforts pour soutenir la réalisation de l'ODD 6 et du Programme 2030 au sens large.

L'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) : des droits humains et des facilitateurs

Sans un accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous et partout, bien des objectifs de développement durable resteront hors de portée. Les progrès doivent être réalisés quatre fois plus rapidement pour permettre à tous d'accéder aux services EAH partout, ce qui représente ⁵ les deux premières cibles de l'Objectif de développement durable (ODD) 6.⁶ L'accès à l'eau potable et à l'assainissement fait partie des droits humains, reconnus comme tels par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les pays donateurs se sont engagés, en vertu de différents traités internationaux, à soutenir les pays qui manquent de ressources pour concrétiser ces droits, dont sont privées des milliards de personnes.⁷

Pour les donateurs, le financement du secteur de l'EAH est une activité rentable, et non simplement une obligation, puisqu'il permet de dégager des avantages économiques substantiels.⁸ L'aide pour le secteur de l'EAH peut aboutir à la concrétisation d'autres droits humains. Ce secteur est essentiel pour la santé et le bien-être, en particulier pour les femmes. Les services EAH dans les communautés et les établissements de santé sont au fondement de la résilience des systèmes de santé et de la couverture sanitaire universelle. Ce sont des éléments essentiels de la préparation aux pandémies et de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.⁹ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a démontré que le renforcement des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène constituait l'une des mesures d'adaptation au changement climatique les plus efficaces pour la protection de la santé à court terme.¹⁰ De la nutrition des enfants à l'égalité en passant par l'émancipation économique des femmes, l'accès universel aux services EAH peut garantir que personne n'est laissé pour compte, en cohérence avec les objectifs des ODD.

Dans l'ensemble, l'aide est en hausse, mais l'aide pour le secteur de l'EAH diminue

Les années 2020 et 2021 ont enregistré une augmentation de l'aide publique au développement (APD) totale, en grande part en lien avec la pandémie de COVID-19.¹¹ Ces flux financiers (dénommés « aide » dans ce document), combinés à des ressources privées en faveur du développement (similaires, mais quantitativement bien moindres), provenant principalement d'organisations philanthropiques, visent à soutenir le développement et ne peuvent être remplacés par un financement aux conditions du marché.

En 2022, les besoins, déjà considérables, générés par la pandémie actuelle, l'inflation et le ralentissement économique, ont été amplifiés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses répercussions sur l'économie mondiale. Les données provisoires pour 2022 laissent présager une nouvelle augmentation record de l'APD totale en réponse à ce contexte.¹² En 2023, certaines crises actuelles et interdépendantes continuent de susciter une très forte demande d'aide.

Comme le révèle le présent document, malgré les niveaux records de l'aide totale, le secteur de l'EAH a enregistré des diminutions parmi les plus importantes de ces dernières années, avec pour conséquences, des pertes de vies et de potentiel humain.

Des déficits de financement considérables pour le secteur de l'EAH

Les donateurs et les autres partenaires doivent réévaluer le rôle fondamental de l'aide pour le secteur de l'EAH, comme les y incitent les demandes croissantes à transformer la façon dont le financement du développement est mobilisé et employé.¹³ Trois résultats clés de l'évaluation des besoins et de l'insuffisance du financement de l'EAH permettent d'éclairer la discussion (encadré 1).

Premièrement, même dans les scénarios les plus optimistes, de graves déficits de financement intérieur apparaîtront probablement pour les pays les plus pauvres (pays à faible revenu). À cet égard, l'aide et le financement climatique à des conditions favorables resteront essentiels, en particulier afin de permettre l'accès des plus pauvres à l'EAH. Ces apports doivent être considérablement augmentés par rapport aux niveaux actuels, tout à fait insuffisants.

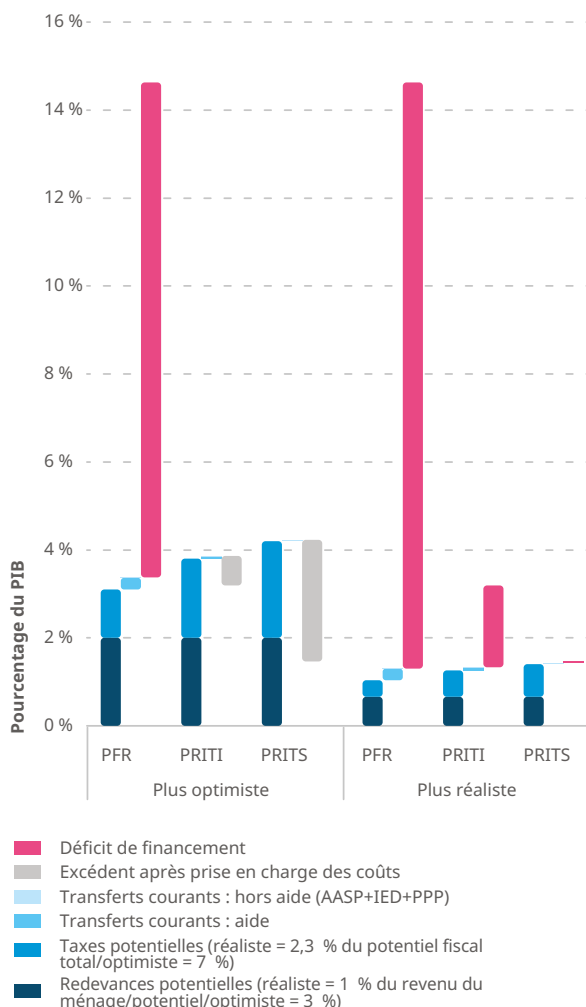
Deuxièmement, les pays partenaires les plus riches (c'est-à-dire les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure) sont généralement en mesure de couvrir leurs coûts au niveau national, même dans les scénarios plus pessimistes. Il est donc nécessaire de reconsidérer l'aide pour le secteur de l'EAH dans ces pays, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Troisièmement, bien que l'aide soit relativement faible, elle peut jouer un rôle de catalyseur et doit être davantage consacrée au renforcement des systèmes sectoriels. Il s'agit en particulier de faire en sorte que les ressources intérieures soient collectées, coordonnées et employées impartialement et aussi rapidement que possible, par exemple en améliorant la capacité d'absorption de l'aide, en mettant en place des tarifications et des subventions équitables et en optimisant la gestion financière du secteur.¹⁴ Alors que l'aide et les autres transferts internationaux vers ce secteur doivent être largement augmentés, les financements intérieurs, à savoir les taxes et les redevances, ont un potentiel d'augmentation bien plus important dans tous les pays, quelque soit le niveau de revenu. Il est également possible de tirer parti de l'aide en vue du financement mixte, c'est-à-dire l'utilisation de fonds pour le développement dans le but de mobiliser des financements privés. Cependant, les données disponibles sur les financements privés mobilisés à ce jour, présentées ci-dessous, montrent que le rythme et la qualité du financement mixte doivent être profondément modifiés pour éviter un nouveau gaspillage de l'aide vers le secteur de l'EAH, déjà peu abondante.

Encadré 1 : Besoin en financement du secteur de l'EAH et adéquation

Les coûts annuels totaux estimés précédemment par WaterAid en 2021 pour mettre en place des systèmes EAH résilients au climat et gérés en toute sécurité sont de 74 milliards de dollars É.-U. pour les pays à faible revenu, de 279 milliards pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de 397 milliards pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, ce qui équivaut respectivement à 15 %, 3 % et 1 % du PIB annuel d'un pays type dans chaque groupe de revenu.¹⁵

Figure 1 : Financement intérieur potentiel dédié à l'EAH et transferts externes actuels par rapport aux coûts annuels liés à un secteur de l'EAH résilient au climat et géré en toute sécurité d'ici à 2030



Source : SNPC du CAD-OCDE ; Base de données des PPI ; fDi Markets ; WaterAid

Ces estimations dépassent largement les autres coûts couramment cités pour une gestion sûre des systèmes EAH, car elles tiennent compte d'un plus grand nombre d'économies (233 au total), de coûts d'adaptation au changement climatique supplémentaires et, du moins en partie, de l'insuffisance des progrès réalisés jusqu'à présent.

La comparaison entre ces coûts et une série d'estimations crédibles concernant les financements potentiels issus des taxes et redevances, ainsi que de transferts, y compris les apports cartographiés et d'apports autres, montre que le déficit de financement pour atteindre les cibles 6.1 et 6.2 des ODD est considérable, notamment dans les pays les plus pauvres (figure 1).¹⁶

Dans le scénario le plus optimiste, où le potentiel de financement intérieur provenant des taxes et redevances est plus élevé, les coûts de l'EAH peuvent aisément être couverts dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ou supérieure. Cependant, les pays à faible revenu sont tous confrontés à un déficit de financement très important, équivalant à 11 % du PIB, soit près de 60 milliards de dollars É.-U. par an, ce qui est largement supérieur à l'aide pour l'approvisionnement en eau et à l'assainissement qu'ils reçoivent actuellement (moins de deux milliards de dollars É.-U. par an). Dans ce scénario, il serait possible de réaffecter l'aide actuelle pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des pays à revenu intermédiaire aux pays à faible revenu, ce qui permettrait de réduire l'écart d'environ 10 % dans le groupe des pays les plus pauvres.

Cependant, en s'appuyant sur des niveaux de financement de l'EAH plus réalistes à l'échelle des pays, ainsi que sur les transferts internationaux actuels, y compris l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, tous les groupes de pays sont confrontés à un déficit : environ 70 milliards de dollars É.-U. par an pour les pays à faible revenu (13 % du PIB), 160 milliards par an pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (2 % du PIB) et 10 milliards par an pour ceux de la tranche supérieure (0,04 % du PIB, ce qui représente un pourcentage nettement plus faible). Le scénario réaliste reflète le passif de la pandémie et les incidences des crises actuelles sur les budgets des ménages et des États, ainsi que le délai de plus en plus court pour réaliser les ODD. Il convient de noter que toutes les données sont exprimées au niveau des groupes de pays considérés globalement et que des écarts conséquents existent probablement entre les pays pris individuellement.

Principales tendances des apports en faveur du secteur de l'EAH

Tendance 1: montant de l'aide

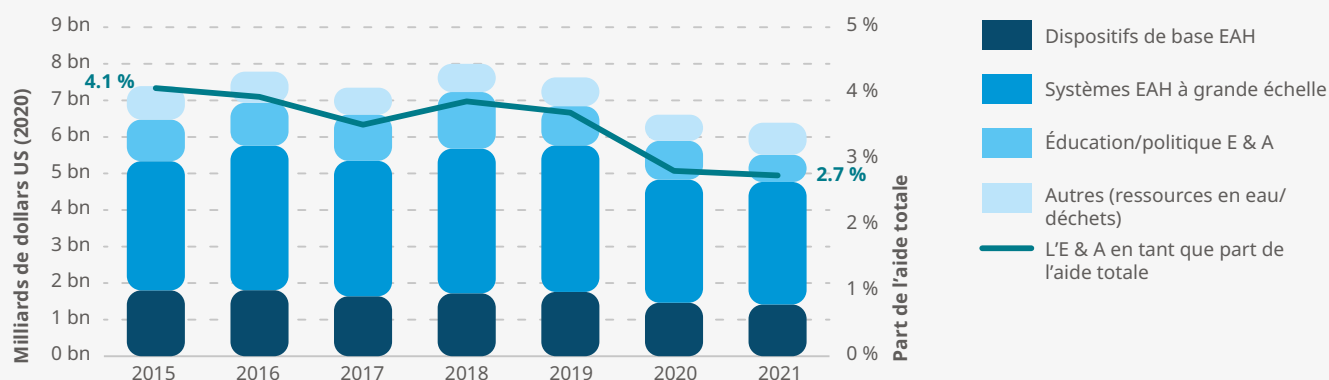
Depuis 2018, l'aide pour ce secteur a diminué en termes réels, ainsi qu'en pourcentage de l'aide totale.¹⁷

En pourcentage de l'aide totale, l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, particulièrement analysée dans le présent document et qui comprend certaines dépenses liées aux ressources en eau et à la gestion des déchets en plus de l'EAH, a diminué chaque année, sauf en 2018 (3,5 % du total de l'aide en moyenne, soit 7,3 milliards de dollars É.-U. par an).¹⁸ En 2021, elle a atteint son niveau le plus bas depuis l'adoption des ODD (figure 2). Sur la période 2015 - 2021 et par rapport à d'autres secteurs similaires, l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement a diminué plus rapidement que pour tous les autres secteurs sociaux et celui de l'énergie.¹⁹ La part versée aux différents domaines du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement n'a que peu varié, les grandes infrastructures EAH représentant chaque année environ la moitié du montant total.²⁰ La quasi-totalité de l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est constituée d'APD provenant d'États et de donateurs multilatéraux, c'est-à-dire d'APD sous forme de prêts et de subventions, ainsi que d'un financement par capitaux propres de faible importance. Le financement du développement privé provenant d'organisations philanthropiques ne représentait que 2 % du total

(0,1 milliard de dollars É.-U. par an en moyenne et un pic de 0,2 milliard en 2019).

D'autres mesures du financement du développement dédié au secteur de l'EAH et à l'eau confirment ce déclin. L'APD liée à l'eau, qui fait l'objet d'un suivi en vue de la cible 6.a de l'ODD (coopération internationale dans le domaine de l'eau) et qui intègre d'autres sous-secteurs en plus de ceux du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, a également diminué en termes réels (passant de 9,2 milliards de dollars É.-U. en 2015 pour atteindre 7,9 milliards en 2021), ainsi qu'en pourcentage de l'APD totale (de 5,2 % à 3,5 %).²¹ Une tendance similaire est observée lorsqu'on attribue une part de l'aide dédiée au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à celui de l'EAH, c'est-à-dire l'aide pour les infrastructures EAH à laquelle on ajoute une part de la politique relative au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que de celle en matière d'éducation. Selon cette mesure officielle, qui représente 87 % de l'aide totale au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement au cours de la période, le montant en termes réels a chuté de 6,3 milliards de dollars É.-U. pour passer à 5,4 milliards et la part de l'aide totale est passée de 3,5 % à 2,3 %.²²

Figure 2 : Aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sur la période 2015 - 2021 : montant total et part dans l'aide globale



Source : Système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (SNPC du CAD-OCDE). Prix constants de 2020.

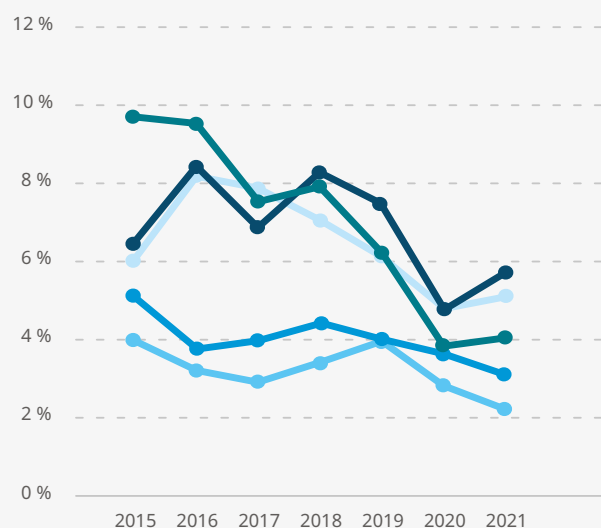
Tendance 2 : donateurs individuels

Il arrive que des donateurs individuels s'écartent de cette tendance générale, mais certains d'entre eux contribuent davantage en 2021 par rapport à 2015.

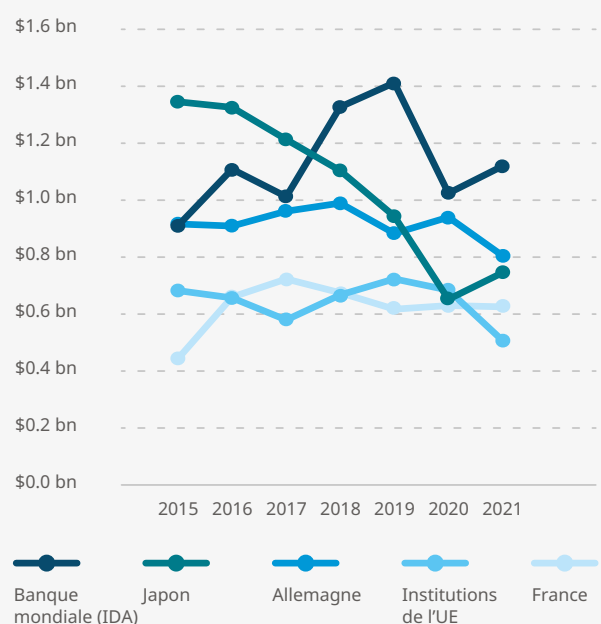
Les vingt principaux donateurs en faveur du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pour la période 2015 - 2021 ont fourni 94 % du total de l'aide. Seuls six de ces vingt donateurs ont davantage contribué à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement en termes réels en 2021 par rapport à 2015, et seulement cinq ont augmenté la part de leur aide totale dédiée à ce secteur.²³ Comme le montre la figure 3 pour les cinq principaux donateurs, leur aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en termes réels en 2021 était nettement inférieure aux pics atteints au cours des six années précédentes et, dans tous les cas, la part de leur aide consacrée à ce secteur a diminué.

Figure 3 : Les cinq principaux donateurs de l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sur la période 2015 - 2021 : montant total et part dans l'aide globale

Aide pour l'E & A en tant que part de l'aide totale



Total de l'aide pour l'E & A



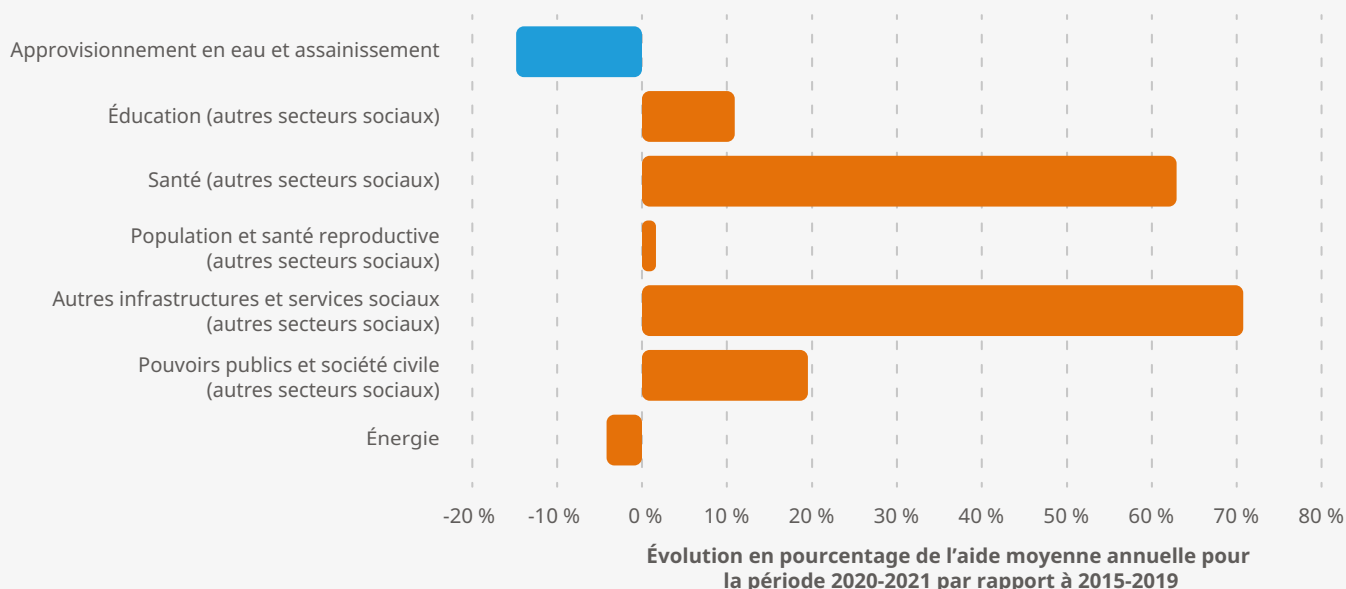
Source : SNPC du CAD-OCDE (en prix constants de 2020)

Tendance 3 : évolution au cours de la pandémie

Au cours des premières années de la pandémie de COVID-19, l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement a chuté plus fortement que pour presque tous les autres secteurs, malgré le rôle prépondérant qu'il joue dans la lutte contre l'infection. L'aide pour l'ensemble des autres secteurs sociaux a augmenté tandis que celle pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement a diminué, plus encore que l'aide en matière d'énergie, lorsque l'on compare l'aide moyenne au cours des premières années de la pandémie aux années précédentes (entre 2020 - 2021 par rapport à 2015 - 2019 ; voir figure 4). Cela reste vrai si l'on exclut une grande partie de l'augmentation de l'aide pour la santé associée à un sous-secteur nouvellement introduit concernant la lutte contre la COVID-19.²⁴ Par rapport à l'ensemble des secteurs, à l'exception du transport et de l'entreposage, le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement a enregistré la plus forte baisse en termes absolus, perdant 1,1 milliard de dollars É.-U. par an en moyenne lorsque l'on compare la moyenne de la période 2020 - 21 à celle de 2015 - 19.²⁵



Figure 4 : Évolution en pourcentage de l'aide moyenne sur la période 2020 - 2021 par rapport à la période 2015 - 2019

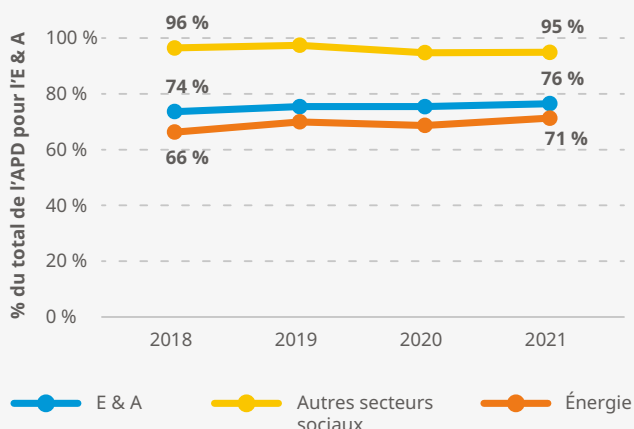


Source : SNPC du CAD-OCDE

Tendance 4 : subventions contre prêts

Le secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement a reçu une part nettement plus faible de l’aide sous forme de subventions que les autres secteurs sociaux, sans presque aucune augmentation depuis 2018. Ces dernières années, le recours croissant au financement par prêt pour l’approvisionnement en eau et l’assainissement semble avoir atteint un pic en 2018 en représentant 60 % de l’aide totale, puis pour retomber à 55 % en 2021, au même niveau qu’en 2015 (54 %). Les estimations de l’APD en « équivalent-subventions » comprennent le montant effectivement versé sous forme de financements remboursables à des conditions favorables, comme les prêts. À partir de 2018, pour certains donateurs, on peut les comparer à l’APD en valeur nominale. Elles indiquent que la part de l’APD dédiée à l’approvisionnement en eau et à l’assainissement fournie sous forme d’« équivalent-subventions » a été beaucoup plus faible comparativement à l’APD destinée à d’autres secteurs sociaux, tout en restant très stable. Dans le secteur de l’énergie, où les infrastructures sont également importantes et où l’on pourrait s’attendre aussi à un recours accru aux prêts, la composante « subventions » a davantage augmenté (figure 5).²⁶

Figure 5 : APD en « équivalent-subventions » en part de l’APD en valeur nominale pour la période 2018 - 2021



Source : SNPC du CAD-OCDE

Tendance 5 : investissements pour le renforcement du secteur

À son plus bas niveau en 2021, la part de l’aide pour l’approvisionnement en eau et l’assainissement consacrée au renforcement des systèmes (politique et éducation) est beaucoup plus faible que celle consacrée aux infrastructures. En moyenne, 15 % de l’aide pour l’approvisionnement en eau et l’assainissement sont dédiés à la politique et à l’administration de ce secteur et seulement 1 % à l’éducation en la matière. En 2021, ces deux sous-secteurs ont bénéficié de la part combinée la plus faible depuis l’adoption des ODD, soit moins de 12 %. En outre, ces catégories ne sont pas nécessairement propres au secteur de l’EAH et doivent également financer le développement des politiques et des capacités dans les sous-secteurs liés aux ressources en eau (figure 6).²⁷

Parmi les sous-secteurs relatifs aux infrastructures, qui ont reçu la majorité des aides dédiées à l’approvisionnement en eau et à l’assainissement, les systèmes EAH de base ont toujours reçu une aide bien plus faible que les systèmes à grande échelle et l’assainissement moins que l’eau potable. Les systèmes de base, comme les forages, les petits réseaux de distribution et les latrines, desservent principalement les communautés rurales et périurbaines qui sont souvent les plus pauvres. En moyenne, ils ont perçu 23 % de l’aide dédiée au secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement, tandis que 51 % de l’aide ont bénéficié aux systèmes EAH à grande échelle qui desservent principalement les communautés urbaines les plus riches, notamment par le biais de grands réseaux d’eau potable et d’assainissement, ainsi que de stations d’épuration.²⁸ Les infrastructures hydrauliques (26 %) sont également prioritaires par rapport à l’assainissement (15 %) lorsque les données sont ventilées (32 % lorsque les données sont agrégées).

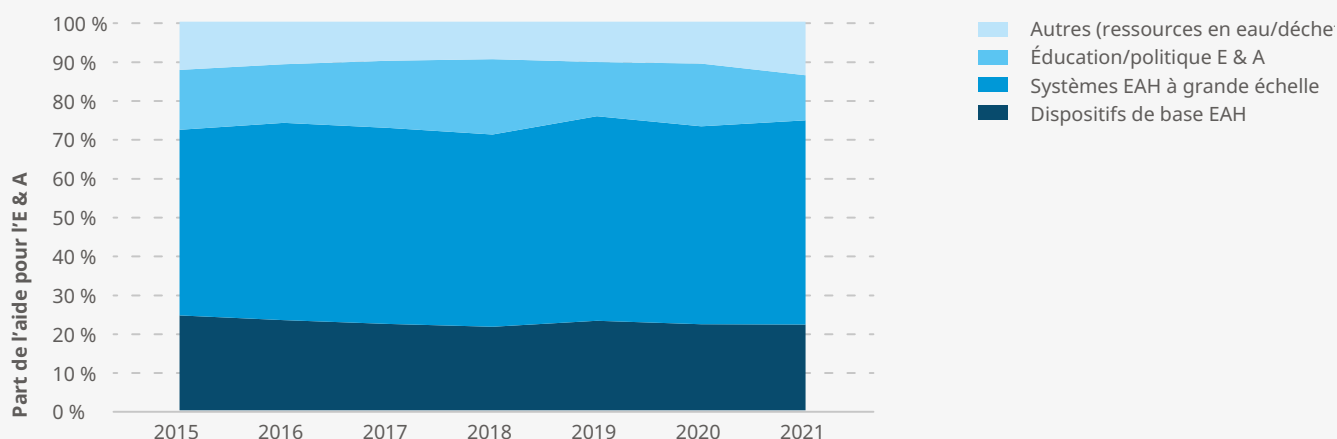
Tendance 6 : autres apports du secteur public

Les autres apports du secteur public ont également diminué et sont pondérés en faveur des pays les plus riches. Les autres apports du secteur public (AASP) ne sont pas intégrés aux données indiquées dans le présent document, en raison de la déclaration partielle et volontaire dont ils font l'objet, ainsi que de leurs conditions plus proches de celles du marché et du fait qu'ils ne sont pas principalement orientés vers le développement.²⁹ Ils n'en restent pas moins conséquents, atteignant un montant de 3,4 milliards de dollars É.-U. par an pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, soit près de la moitié du montant de l'aide pour ce secteur. Au cours de la période, la part des AASP dédiés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans le total des AASP est légèrement supérieure à celle de l'aide dédiée à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans l'aide totale (4,3 % contre 3,5 %). Le montant des AASP dédiés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement a atteint son pic en 2019 plutôt qu'en 2018, mais, à l'instar de l'aide pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, il a été moins élevé en 2021 par rapport à 2015, à la fois en pourcentage du total des AASP et en termes réels (3,1 % contre 4,3 % et 3,1 milliards de dollars É.-U. contre 3,3 milliards). En outre, il a été principalement pondéré en faveur des pays les plus riches : 55 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, 40 % pour ceux de la tranche inférieure et seulement 1 % pour les pays à faible revenu.³⁰

Tendance 7 : mobilisation des financements privés

Les financements privés mobilisés pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement restent peu élevés et les données disponibles suggèrent qu'ils pourraient même être en baisse. Les estimations de l'OCDE pour 2023 concernant les financements privés mobilisés pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement situent la moyenne à 1,3 milliard de dollars É.-U. par an pour la période 2018 - 2020.³¹ Cela représente 3 % des 49 milliards de dollars É.-U. mobilisés au total par an et l'équivalent de 12 % de la moyenne annuelle des flux du financement du développement pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement au cours de ces années (y compris les AASP et l'aide). Cela signifie que pour chaque dollar versé au titre du financement du développement, pas plus de dix centimes sont versés au titre des financements privés pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Les données chronologiques concernant la mobilisation du secteur privé au niveau sectoriel sont limitées, mais suggèrent qu'elle pourrait également être en baisse pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.³²

Figure 6 : Part de l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les sous-secteurs sur la période 2015 - 2021



Source : SNCP de l'OCDE

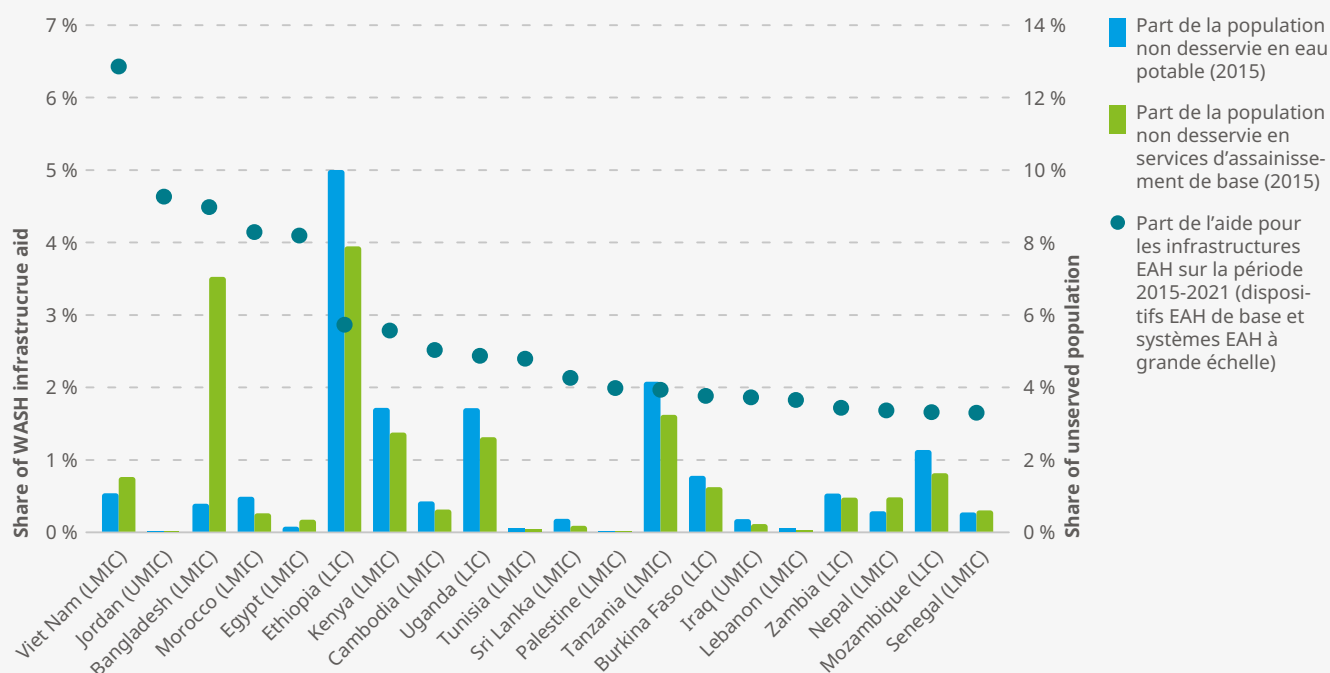
Ciblage : quels pays reçoivent quel type d'aide pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement ?

Ciblage des pays en retard

Une grande partie de l'aide versée au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement a ciblé des pays dont la population non desservie en 2015 était relativement faible. On peut comparer les pays en fonction de leur population non desservie en eau potable et en services d'assainissement de base en 2015, ainsi que de l'aide dont ils ont bénéficié au cours des années suivantes pour les infrastructures EAH (soit, pour la période 2015-2021, 73 % de l'aide totale dédiée au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ; et la composante la plus pertinente en vue de la comparaison avec l'accès aux services EAH).³³ La majorité des pays figurant parmi les 20 principaux bénéficiaires de l'aide représentait une part relativement faible de la population mondiale non desservie. Les exceptions sont l'Éthiopie et, en ce qui concerne l'assainissement, le Bangladesh (figure 7, hors l'Inde et la Chine³⁴).

À l'avenir 25 pays recevant une aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement devraient être en voie de réaliser l'accès universel à l'eau potable et l'assainissement *a minima*, ou offrir une couverture de plus de 99 %. La plupart d'entre eux sont comparativement plus riches : sept seulement font partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et aucun ne figure parmi les pays à faible revenu. Sur la période 2015 - 2021, ces pays ont reçu près d'un quart de l'aide par pays dédiée aux infrastructures EAH (23 %).³⁵ De nombreuses personnes doivent encore être desservies dans ces pays : près de 200 millions n'ont pas accès à des installations sanitaires de base et plus de 100 millions n'ont pas accès à l'eau potable. Cependant, presque autant de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau dans 21 pays où la couverture en eau potable ou en assainissement de base diminue. Ces mêmes

Figure 7 : Les 20 principaux bénéficiaires de l'aide pour les infrastructures EAH sur la période 2015-2021 par rapport à la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base en 2015 (hors Inde et Chine)



Source : SNPC du CAD-OCDE ; Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP)

Tableau 1 : Les 30 pays prioritaires sur la base de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement (pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure uniquement, Inde non comprise).

Pays	Groupe de pays en fonction du revenu	Eau potable de base		Assainissement de base		
		Population non desservie (2020, en milliers)	Progrès réalisés vers l'accès universel	Population non desservie (2020, en milliers)	Progrès réalisés vers l'accès universel	Aide pour les infrastructures EAH par personne non desservie en 2015 (dollars É.-U. annuels) sur la période 2015-2021
Nigéria	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	46 157	En retard	118 071	En retard	0,7
Éthiopie	Pays à faible revenu	57 924	En retard	104 720	En retard	1,4
RDC	Pays à faible revenu	48 406	En retard	75 779	Négatif	0,9
Bangladesh	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	3 791	En retard	75 486	En retard	2,4
Pakistan	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	21 760	En retard	69 808	En retard	0,4
Tanzanie	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	23 466	En retard	40 762	En retard	2,3
Indonésie	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	20 746	Sur la bonne voie	37 028	Sur la bonne voie	0,7
Ouganda	Pays à faible revenu	20 192	En retard	36 689	En retard	3,5
Kenya	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	20 630	En retard	36 189	En retard	3,8
Soudan	Pays à faible revenu	17 343	En retard	27 672	En retard	0,8
Madagascar	Pays à faible revenu	12 908	En retard	24 282	En retard	0,8
Ghana	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	4 415	En retard	23 708	En retard	2,7
Niger	Pays à faible revenu	12 851	En retard	20 636	En retard	3,7
Mozambique	Pays à faible revenu	11 449	En retard	19 627	En retard	3,9
Philippines	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	6 455	En retard	19 444	En retard	0,6
Afghanistan	Pays à faible revenu	9 696	En retard	19 270	En retard	2,3
Côte d'Ivoire	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	7 674	Négatif	17 260	En retard	1,7
Burkina Faso	Pays à faible revenu	11 034	Négatif	16 375	En retard	5,8
Angola	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	14 077	En retard	15 887	En retard	1,2
Cameroun	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	9 100	En retard	14 698	En retard	3,9
Tchad	Pays à faible revenu	8 839	En retard	14 444	En retard	1,8
Myanmar	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	8 859	Sur la bonne voie	14 344	En retard	2,9
Malawi	Pays à faible revenu	5 730	En retard	14 050	En retard	2,7
Yémen	Pays à faible revenu	11 732	En retard	13 685	En retard	2,7
Zambie	Pays à faible revenu	6 359	En retard	12 520	En retard	6,9
Mali	Pays à faible revenu	3 534	En retard	11 058	En retard	6,4
Viet Nam	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	3 033	Sur la bonne voie	10 467	Sur la bonne voie	16,1
Bénin	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	4 193	En retard	10 067	En retard	3
Somalie	Pays à faible revenu	6 917	En retard	9 646	En retard	2
Zimbabwe	Pays à revenu intermédiaire (inférieur)	5 549	Négatif	9 632	Négatif	1,3

Ciblage des pays les plus pauvres

pays n'ont reçu que 10 % de l'aide par pays dédiée aux infrastructures EAH au cours de la période.³⁶

Le tableau 1 présente une analyse plus détaillée des pays qui sont confrontés au plus grand défi : les 30 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, Inde exclue³⁷, où, en 2020, on décomptait le plus grand nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ou à l'assainissement de base (la population dépourvue de services d'assainissement est toujours la plus élevée). La grande majorité de ces pays suivent une évolution négative dans la réalisation de l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement de base, plusieurs étant même en régression. L'aide pour les infrastructures EAH reçue par personne non desservie en services d'assainissement de base pendant la période couverte par les ODD constitue un point de référence supplémentaire (dernière colonne). En 2015, huit pays de la liste ont bénéficié de moins d'un dollar É.-U. pour les infrastructures EAH par an et par personne non desservie en services d'assainissement de base.³⁸

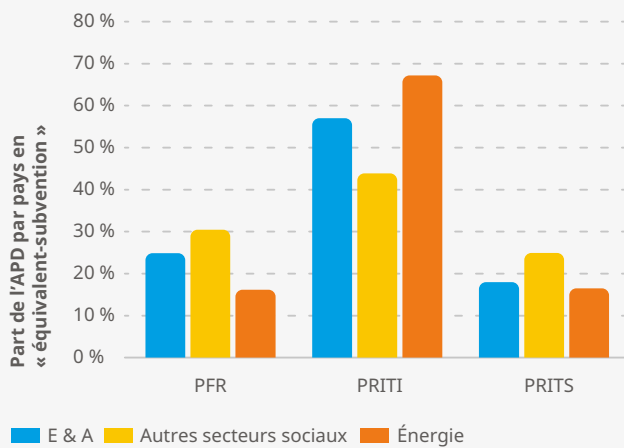
Les pays les plus pauvres reçoivent une faible part de l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, notamment sous forme de subventions et de prêts aux conditions les plus favorables. Par rapport à d'autres secteurs sociaux, l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est, dans l'ensemble, moins importante pour les pays les plus pauvres : 21 % contre 32 % de l'aide par pays sont orientés vers les pays à faible revenu. Une part bien plus conséquente est versée aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (59 % contre 50 % pour les autres secteurs sociaux). La part versée aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure est similaire pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et les autres secteurs sociaux, atteignant respectivement 20 % et 18 %.

Ces parts globales ne tiennent pas compte des différents niveaux de libéralité (générosité) offerts par les différents types de financement. Si l'on utilise la mesure de l'« équivalent-subventions » de l'APD au titre de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, rapportée pour les principaux donateurs bilatéraux sur la période 2018-2021, un quart seulement a bénéficié aux pays les plus pauvres (pays à faible revenu), bien plus de la moitié aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et près d'un cinquième aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Par rapport à d'autres secteurs de comparaison, les pays les plus pauvres se sont vu attribuer une APD proportionnellement moindre en « équivalent-subventions » pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement par rapport à d'autres secteurs sociaux, mais davantage par rapport au secteur énergétique (figure 8).³⁹

La proportion de prêts, comparée à celle des subventions, dans l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement peut être évaluée sur la totalité de la période et concerne un plus grand nombre de donateurs, même s'il n'est pas tenu compte des différents niveaux de libéralité des financements remboursables. Alors que les pays les plus pauvres reçoivent une part plus faible de leur aide sous forme de prêts (un tiers pour les pays à faible revenu contre plus des deux tiers pour les pays à revenu intermédiaire, quelle que soit leur tranche), la part de l'aide dont ils bénéficient sous forme de prêts pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement est toujours considérablement plus élevée que pour d'autres secteurs sociaux, à savoir 33 % contre 9 %.

Ciblage des contextes fragiles

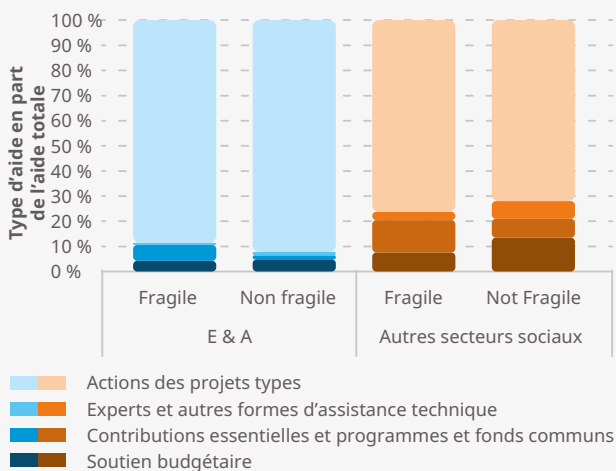
Figure 8 : APD en « équivalent-subsventions » à l’approvisionnement en eau et à l’assainissement, aux autres secteurs sociaux et à l’énergie, par groupe de pays classés en fonction de leur revenu sur la période 2018-2021



Source : SNPC du CAD-OCDE ; Banque mondiale

L’aide pour l’approvisionnement en eau et l’assainissement dans les contextes fragiles est moins importante que l’aide pour les autres secteurs sociaux, bien qu’une part légèrement plus importante soit fournie par le biais de ressources de base et de fonds communs. Moins de la moitié de l’aide par pays dédiée au secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement (45 %) est orientée vers des contextes fragiles, contre près des deux tiers dans d’autres secteurs sociaux (63 %). La grande majorité de l’aide dédiée au secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement est fournie sous forme de projets, ce qui augmente les coûts de transaction et aggrave les difficultés de coordination entre les différents donateurs et les États bénéficiaires : près de 90 % contre 76 % pour d’autres secteurs sociaux. Les contributions de base et les fonds communs représentent 6 % de l’aide pour le secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement, alors qu’ils représentent une part deux fois plus élevée pour les autres secteurs sociaux (13 %). De même, le soutien budgétaire compte pour 4 % de l’aide pour le secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement, contre 7 % pour les autres secteurs sociaux.⁴⁰

Figure 9 : Aide pour le secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement et pour les autres secteurs sociaux, par type d’aide accordée aux pays fragiles ou non sur la période 2015 - 2021



Source : SNPC du CAD-OCDE

Cependant, bien que la fragilité des pays bénéficiaires pourrait induire que l’aide y soit davantage fournie sous forme de projets, en partant de l’hypothèse que la capacité d’absorption et de coordination dans ces pays est plus faible, cela ne semble pas être le cas pour le secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement, contrairement à ce qu’il se passe dans d’autres secteurs sociaux (figure 9).⁴¹

Le secteur de l'EAH en tant que facilitateur : santé, égalité des genres et résilience climatique

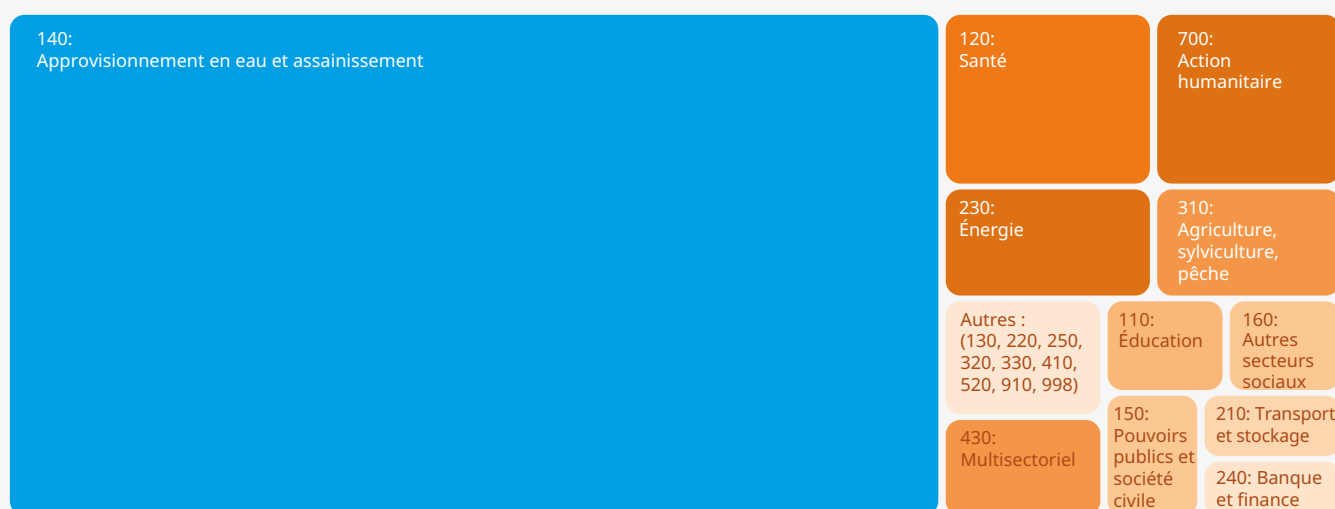
Comment le secteur de l'EAH s'intègre-t-il à d'autres secteurs ?

Le recouvrement entre le secteur de l'EAH et d'autres secteurs est important, mettant ainsi en évidence un potentiel d'amélioration de la coopération intersectorielle. L'analyse des données de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), qui, pour tout projet, permet d'établir des rapports sur plusieurs secteurs, montre qu'une part élevée des activités EAH est encodée à des activités liées à d'autres secteurs ou en partage les projets. La figure 10 indique la valeur des projets de l'IITA, actifs en 2022 concernant l'EAH, sur la base d'une recherche par mots-clés pertinents.⁴² 30 % de l'aide accordée à des projets comprenant des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont enregistrés en dehors du secteur principal. Si les secteurs de la santé et de l'action humanitaire, où l'on s'attend à ce que les services EAH figurent en bonne place, prédominent, bien d'autres secteurs sont également importants, ce qui confirme qu'une coopération

intersectorielle globale de la part des communautés EAH est nécessaire, tout comme sont cruciaux le soutien et l'intégration d'autres secteurs pour les projets EAH.

Cette section examine le degré d'intégration de l'aide en faveur de l'EAH, ainsi que trois thèmes généraux : la santé, l'égalité des genres et la résilience climatique.

Figure 10 : Recouvrements entre le secteur de l'EAH et d'autres secteurs dans les projets enregistrés dans le cadre de l'IITA et actifs en 2022



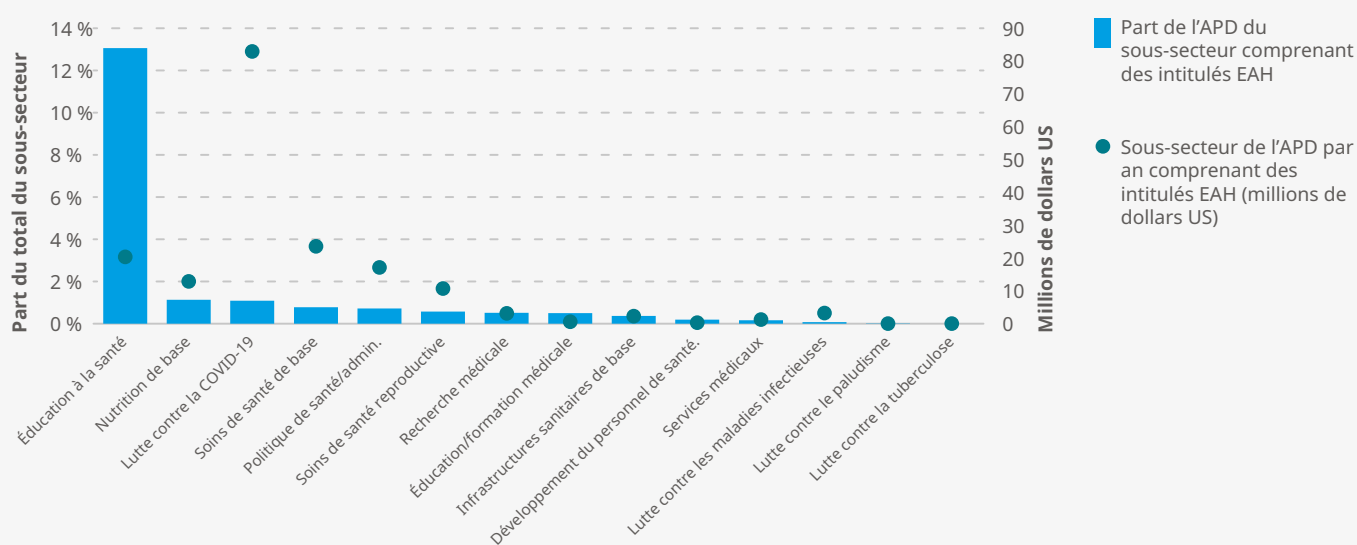
Source : SNPC du CAD-OCDE et recherche par mots-clés effectuée par les auteurs

Le secteur de l'EAH en tant que facilitateur : la santé

L'EAH pour la santé. Les projets axés sur l'EAH ne représentent qu'une infime partie de l'aide en faveur de la santé. Malgré un recoupement relativement important entre santé et EAH dans les données de l'IITA, la même recherche par mots-clés en rapport avec l'EAH dans les données plus complètes du SNPC du CAD-OCDE sur les versements pour la période 2015 - 2021 révèle que l'intégration de l'EAH dans l'aide en faveur de la santé pourrait aller beaucoup plus loin. Les termes de l'EAH sont très présents (ils apparaissent dans les intitulés des projets) dans à peine 0,6 % de l'aide accordée aux sous-secteurs de la santé concernés, ce qui représente moins de 180 millions de dollars É.-U. en moyenne et par an.⁴³ Cette part est nettement supérieure à 1 % dans un seul sous-secteur, celui de l'éducation à la santé, ce qui montre que les activités favorisant l'hygiène et l'assainissement peuvent être enregistrées dans ce sous-secteur.⁴⁴ Cette part est de 0,6 % pour les soins de santé reproductive

et de seulement 0,08 % pour la lutte contre les maladies infectieuses. Si l'on tient compte des cas où les termes de l'EAH sont mentionnés plus discrètement, c'est-à-dire si l'on effectue également des recherches dans les descriptions de projets, la part de l'aide pour la santé mentionnant l'EAH passe à 2,3 % dans les sous-secteurs concernés. Cela équivaut à 663 millions de dollars É.-U. par an. Toutefois, les activités liées à l'EAH ne représentent généralement qu'une petite partie des dépenses totales dans le cadre de ces projets.

Figure 11 : Projets sanitaires axés sur l'EAH : part de l'aide totale pour le sous-secteur et aide moyenne par an sur la période 2015-2021



Source : SNPC du CAD-OCDE (en prix constants de 2020) et recherche par mots-clés effectuée par les auteurs

L'EAH pour la riposte à la pandémie de COVID-19

Les donateurs ont peu financé le secteur de l'EAH dans le cadre du sous-secteur de la lutte contre la COVID-19.

L'eau salubre, l'assainissement et les conditions d'hygiène offrent une protection essentielle contre toutes les maladies infectieuses, notamment la COVID-19, surtout si l'on tient compte des écarts persistants en matière de vaccination.⁴⁵ Néanmoins, les résultats de la recherche par mots-clés suggèrent que seulement 1 % de l'aide supplémentaire conséquente mobilisée pour le sous-secteur de la lutte contre la COVID-19, introduite dans le SNPC du CAD-OCDE en 2020 et 2021, était axée sur l'EAH : 99 millions de dollars É.-U. en 2020 et 70 millions en 2021. Bien que la figure 11 indique qu'il s'agit de la moyenne annuelle la plus élevée pour les dépenses d'aide axées sur l'EAH dans les sous-secteurs de la santé, cela équivaut souvent à de faibles montants au niveau national. Si certains pays comme la Syrie, le Kenya, le Sud-Soudan et l'Irak ont reçu plus de trois millions de dollars É.-U. chacun, la moitié des 20 principaux pays bénéficiaires ont perçu moins d'un million de dollars É.-U. (figure 12). Depuis 2020, les activités, quel que soit le secteur, peuvent également être étiquetées du mot-clé COVID-19. Les 4 % des versements pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ont été étiquetés ainsi sur la période 2020 - 2021, soit la part la plus faible de tous les secteurs sociaux et une part à peine plus élevée que le secteur de l'énergie (3 %).

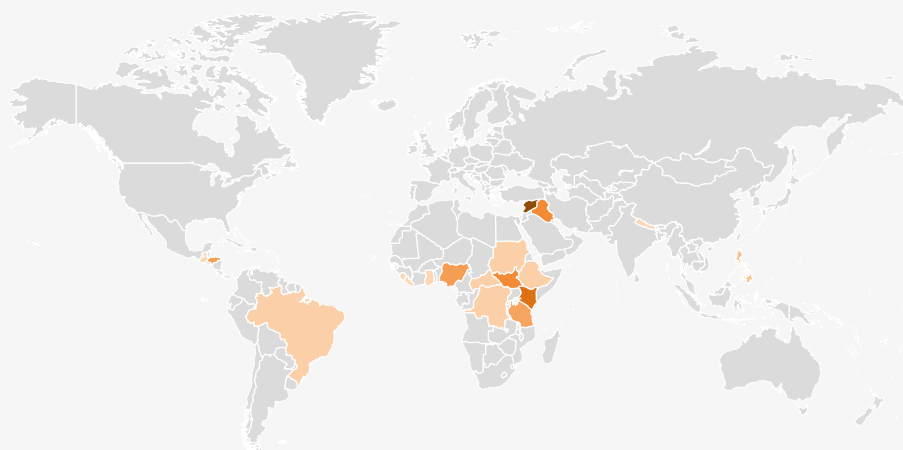
L'EAH dans les établissements de santé

Peu de données probantes concernant une aide pour l'EAH dans les établissements de santé sont disponibles. Dans le sous-secteur des infrastructures sanitaires de base, qui comprend les hôpitaux et les cliniques au niveau du district, les termes de l'EAH apparaissent dans l'intitulé des projets pour seulement 0,4 % de l'aide. Ces résultats semblent principalement concerner des projets portant sur les services EAH dans les établissements de santé, mais le montant total est négligeable, représentant deux millions de dollars É.-U. annuels à l'échelle mondiale. Seulement 11 millions de dollars É.-U. annuels au niveau mondial sont consacrés aux activités mentionnant les termes de l'EAH (dans les descriptions détaillées, ainsi que dans les intitulés). On ne peut pas émettre l'hypothèse que certains projets globaux de renforcement et de modernisation des infrastructures de santé mentionnent des composantes individuelles comme l'EAH. Toutefois, l'absence flagrante de termes de l'EAH souligne le fait qu'il faut avoir une meilleure compréhension du financement de l'EAH dans les établissements de santé, tout en lui accordant la priorité, ce qui est essentiel pour la préparation aux pandémies et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Figure 12 : Les 20 principaux bénéficiaires de l'aide pour le secteur de l'EAH au titre de la lutte contre la COVID-19 en 2020 et 2021

US \$ millions p.a.

8.3 0.3

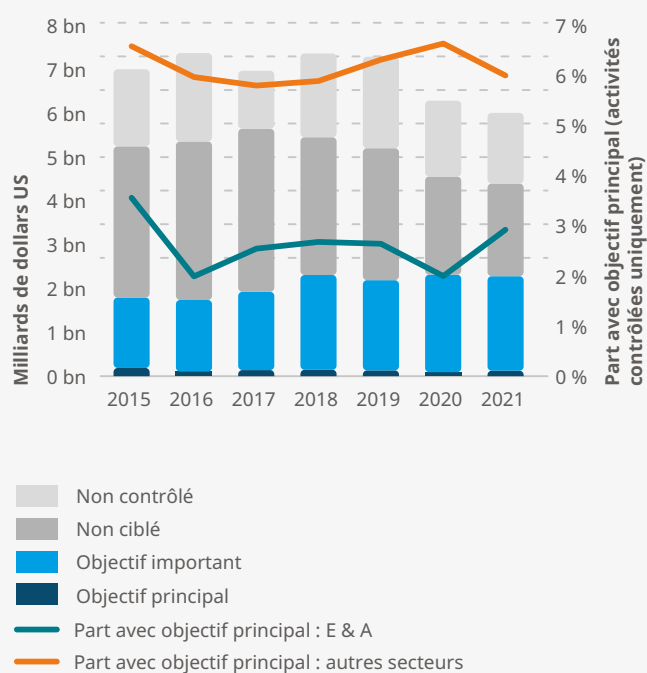


Source : SNPC du CAD-OCDE et recherche par mots-clés effectuée par les auteurs

Le secteur de l'EAH en tant que facilitateur : égalité des genres

Le rôle du secteur de l'EAH dans l'égalité des genres reste inexploité. Les membres du CAD-OCDE et plusieurs autres donateurs examinent de plus en plus leurs activités d'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement afin de déterminer si l'égalité des genres représente un objectif « principal » ou « important ». ⁴⁶ Selon cette mesure, qui est évaluée par rapport aux objectifs des projets plutôt que par rapport aux résultats estimés, seuls 3 % de l'aide dédiée à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement qui a été analysée avaient l'égalité des genres pour objectif principal sur la période donnée (figure 13). Ce chiffre est inférieur à celui de l'aide pour les autres secteurs (6 %) et encore plus à celui de l'aide pour les autres secteurs sociaux (10 %).

Figure 13 : Aide pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement par objectif d'égalité des genres sur la période 2015-2021



Le secteur de l'EAH en tant que facilitateur : la résilience climatique

L'adaptation au climat suscite de plus en plus l'intérêt, mais son financement n'augmente pas.

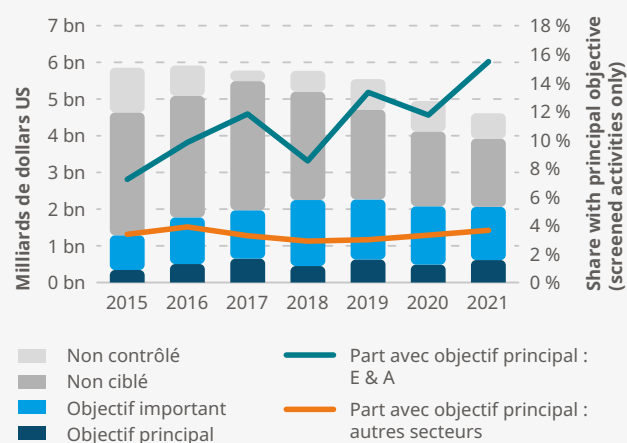
Les donateurs peuvent également associer à leur aide l'objectif de l'adaptation au changement climatique. Une part en constante augmentation de l'aide en faveur de l'approvisionnement en eau et à l'assainissement analysée était axée sur l'adaptation au changement climatique, passant de 28 % en 2015 à 53 % en 2021 (objectif principal ou important). La part de l'aide pour l'approvisionnement en eau et à l'assainissement qui a été analysée et ayant comme objectif principal strict l'adaptation au changement climatique a également augmenté au cours de la plupart des années, passant de 7 % pour atteindre 15 % sur la période, tandis qu'en ce qui concerne l'aide allouée aux autres secteurs, cette part est restée stable à 3 - 4 % (figure 14).

Bien que les données ne soient disponibles que pour les engagements, et non pour les versements effectifs, plusieurs donateurs multilatéraux adoptent un système différent pour enregistrer la valeur des composantes de leurs projets couvrant l'adaptation au changement climatique. Dans l'ensemble, le montant des engagements en faveur du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement que les donateurs multilatéraux ont proposé en y intégrant des composantes « adaptation climatique » a augmenté de façon importante, passant de 0,3 milliard de dollars É.-U. en 2015 à 1,2 milliard en 2020. ⁴⁷

Ces tendances sont positives pour l'intégration du climat dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Cependant, peu d'éléments indiquent que l'importance de l'EAH pour l'adaptation au changement climatique ou que les coûts supplémentaires liés à la mise en place de services EAH sobres en carbone et résistants au changement climatique conduisent à une augmentation de l'aide allouée à ce secteur ou à un financement climatique séparé et supplémentaire. Alors même que les donateurs ont indiqué qu'une part croissante de l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement était orientée vers l'adaptation au changement climatique, il n'y a pas eu de financement supplémentaire important. Le montant effectif de l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ayant le changement climatique comme objectif principal ou important a atteint son maximum en termes réels en 2019 et a légèrement diminué depuis.

Dissocier le financement climatique de l'aide, et, en son sein, de l'APD, s'avère complexe. Selon l'OCDE, le financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en faveur de l'action climatique dans les pays en développement a atteint 83 milliards de dollars É.-U. en 2020. Il représentait 75 milliards de dollars É.-U. par an en moyenne sur la période 2016-2020 (à comparer à l'objectif de mobilisation de 100 milliards de dollars É.-U. par an d'ici 2020, selon les accords de la COP15 en 2009). Dans ce cadre, le financement climatique fourni et mobilisé en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement s'est élevé à 6 milliards de dollars É.-U. par an sur la période 2016-2020. Cela représente 8 % des montants totaux et 3,8 milliards de dollars É.-U. par an ont été consacrés à l'adaptation au changement climatique (21 % du financement total en la matière).⁴⁸ Toutefois, cette estimation du financement climatique dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est susceptible de recouper de façon importante l'aide pour ce même secteur telle qu'indiquée dans le présent document, une estimation qui s'élève à 7,5 milliards de dollars É.-U. par an en moyenne sur la même période. Le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement n'est pas un cas isolé : un schéma similaire de réalignement ou de redéfinition des apports existants en tant que financement climatique a été observé dans plusieurs secteurs liés au climat, notamment ceux de l'énergie et du transport qui jouent un rôle majeur dans l'atténuation en la matière.⁴⁹ Bien qu'à l'origine on espérait que les contributions des pays développés au financement climatique seraient séparées et s'ajouteraient aux budgets d'aide des pays, l'aide étiquetée comme étant pour le climat est souvent comptabilisée en tant que financement de l'action climatique, y compris lorsque les donateurs rendent compte à la CCNUCC.⁵⁰ En outre, l'estimation du financement climatique de l'OCDE a été critiquée, car elle amplifie considérablement la valeur réelle du financement climatique pour les pays en développement.⁵¹

Figure 14 : Aide pour le secteur de l'eau et de l'assainissement par objectif d'adaptation au climat sur la période 2015-2021



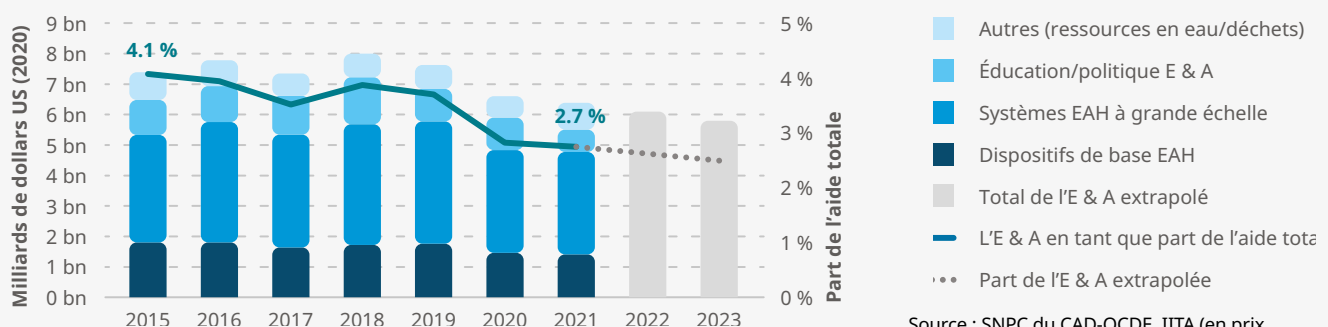
Source : SNPC du CAD-OCDE (en prix constants de 2020)

La diminution de l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pourrait se poursuivre, compromettant encore davantage la réalisation de l'ODD 6 et d'autres objectifs mondiaux. Le déclin continu de l'aide, jusqu'à environ 6 milliards de dollars É.-U. en 2022 et en-deçà de ce montant en 2023, peut être déduit en extrapolant les versements en faveur du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pour 2022 et 2023 sur la base des données concernant les engagements et les versements issues du SNPC du CAD-OCDE et de l'IITA. Comme le montre la figure 15, cela représenterait une baisse continue de la part dans l'aide totale, mais il convient de noter que l'extrapolation des niveaux de l'aide totale pour 2022 et 2023 est plus incertaine.⁵²

Les donateurs et les autres acteurs du secteur de l'EAH doivent bien comprendre que les diminutions successives en termes réels de l'aide pour ce secteur et celui de l'eau en général mettent en péril la santé, la productivité et le bien-être des populations les plus pauvres, tout en sapant les efforts déployés pour renforcer la résilience au climat. Le manque de coordination sur le plan de l'emploi de l'aide et de son affectation sectorielle nuit à son rôle de catalyseur et en limite le potentiel. En l'absence d'un changement politique important, cette situation perdurera, compromettant encore plus avant la réalisation de l'ODD 6 et bien d'autres engagements et accords mondiaux, notamment les autres ODD, l'Accord de Paris, le nouvel Objectif mondial d'adaptation⁵³ et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Le présent document d'information a été produit par Manatee Insight pour WaterAid. Auteurs : Nathaniel Mason, Matt Geddes et Nabaraj Mahanta. Nous tenons à remercier ici Marcus Manuel (présent jusqu'en janvier 2023), Charlene Watson, Henry Northover et leurs collègues de WaterAid, ainsi que l'équipe GLAAS de l'OMS pour leurs conseils, tout en précisant qu'ils ne sont pas responsables du contenu du présent rapport, ni de ses erreurs ou de ses omissions.

Figure 15 : Aide pour le secteur de l'eau et de l'assainissement sur les périodes 2015-2021 (chiffres officiels) et 2022-2023 (extrapolation)



Source : SNPC du CAD-OCDE, IITA (en prix constants de 2020)

Notes

- 1 Mission critique de WaterAid (2021) : investir dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour une reprise économique saine et respectueuse de l'environnement. WaterAid : Londres..
- 2 ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre et le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ; cible 6.a des ODD : d'ici à 2030, étendre la coopération internationale et le soutien au renforcement des capacités des pays en développement dans les activités et programmes liés à l'eau et à l'assainissement, notamment la collecte de l'eau, le dessalement, l'utilisation efficace des ressources en eau, le traitement des eaux usées et les technologies de recyclage et de réutilisation de l'eau.
- 3 Au moment de la rédaction du présent document, les partenaires d'Assainissement et eau pour tous, ainsi que d'autres acteurs menaient des discussions sur la création d'une plateforme pour les donateurs dédiés au secteur de l'EAH en mesure de faciliter un tel processus.
- 4 Sauf indication contraire, toutes les données relatives à l'aide figurant dans le présent document proviennent du système de notification des pays créanciers (SNCC) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le terme « aide » comprend les apports suivants, tels qu'indiqués dans le SNPC du CAD-OCDE : les subventions de l'aide publique au développement (APD), les prêts de l'APD, les prises de participation (collectivement, APD) et les financements du développement privés. Les AASP ne sont pas pris en compte. Cette terminologie correspond à celle employée dans l'analyse et l'évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS). Le terme « donateurs » désigne l'ensemble des fournisseurs de l'APD et du financement privé du développement tels que mentionnés dans le SNPC du CAD-OCDE, y compris les membres du CAD, les donateurs multilatéraux, les donateurs non membres du CAD et les donateurs privés. Voir la liste des codes CRS du CAD-OCDE (<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>). Sauf indication contraire, toutes les valeurs financières présentées sont fondées sur des données relatives aux versements bruts en dollars des États-Unis. Pour faciliter l'interprétation dans le temps (« en termes réels »), les tendances et les moyennes sur plusieurs années sont fondées sur des valeurs constantes en dollars des États-Unis normalisées aux prix de 2020.
- 5 OMS et UNICEF (2021) Progress on household drinking water, sanitation and hygiene. 2000 – 2020: Five years into the SDGs. Programme commun de surveillance de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations unies pour l'enfance : Genève.
- 6 ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. Cible 6.1 : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à l'eau potable, à un coût abordable ; Cible 6.2 : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
- 7 L'article 2, paragraphe 1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels stipule : « Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte [...] ».
- 8 Mission critique de WaterAid (2021) : investir dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour une reprise économique saine et respectueuse de l'environnement. WaterAid : Londres.
- 9 WaterAid (2022) Eau, assainissement et hygiène : une base pour des systèmes de santé solides et résilients. Rapport d'apprentissage mondial, mai 2022. WaterAid : Londres.
- 10 Pörtner, H.-O., D.C. H Roberts, I Adams *et al.* (2022) Technical Summary. Dans : Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis, p. 37-118.
- 11 OCDE (2022) 2022 Tendances 2022 de la coopération pour le développement et enseignements à tirer : Comment la COVID-19 et la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine remodelent l'aide publique au développement (APD). Organisation de coopération et de développement économiques : Paris.
- 12 <https://public.flourish.studio/visualisation/12660751>
- 13 OCDE (2023) Coopération pour le développement 2023. Organisation de coopération et de développement économiques : Paris.
- 14 Voir également le concept analogue de « partenariats pour une répartition équitable de l'eau » (Just water partnerships) proposé par la Commission mondiale sur l'économie de l'eau. Commission mondiale sur l'économie de l'eau (2023) Turning the tide. A call to collective action by the Global Commission on the Economics of Water. Organisation de coopération et de développement économiques : Paris.
- 15 WaterAid (2021) Blueprint: financing a future of safe water, sanitation and hygiene for all. WaterAid : Londres.
- 16 Les estimations du potentiel de financement intérieur provenant des taxes et redevances ont été effectuées à l'origine pour WaterAid par Marcus Manuel, Nathaniel Mason et Stephanie Manea dans le cadre de travaux internes pour WaterAid en 2021 et sont présentées ici, après d'adaptations mineures, comme un « scénario optimiste » d'hypothèse haute. Le potentiel fiscal pour l'EAH, 7 % dans le scénario optimiste, est déduit des estimations du potentiel de mobilisation des revenus intérieurs, élaborées par M Manuel et S Manea, 2019. Financing human development and the ending of extreme poverty in Africa. European Think Tanks Group ; et M Manuel, L Carson, E Samman et M Evans, 2020. Financing the reduction of extreme poverty post-Covid-19. ODI, Londres (l'autorisation accordée par l'ODI d'exploiter ces données est dûment reconnue). Une « part équitable » du potentiel de mobilisation des revenus intérieurs pour le secteur de l'EAH a été établie en fonction : d'une part, des objectifs de dépenses du secteur social adoptés aux échelles régionale ou mondiale ; d'autre part, des niveaux actuels de dépenses sociales dans les économies de l'OCDE, qui ont été échelonnés afin de refléter les degrés inférieurs d'infrastructure, ainsi que

des priorités concurrentes dans les économies les plus pauvres. Le potentiel tarifaire, 3 % du revenu des ménages dans le scénario optimiste, s'appuie sur diverses publications, notamment sur l'ouvrage *Access to drinking water at an affordable price in developing countries*, de H Smets. Dans : M El Moujabber (éd.), L Mandi (éd.), G Trisorio-Liuzzi (éd.), I Martín (éd.), A Rabi (éd.), R Rodríguez (éd.). *Technological perspectives for rational use of water resources in the Mediterranean region*. Bari : CIHEAM, 2009. p. 57-68. Un scénario illustratif plus « réaliste », probablement une estimation de la limite basse, a été calculé en supposant que les potentiels fiscal et tarifaire sont considérablement plus faibles que dans le scénario optimiste. Le scénario réaliste s'appuie sur un potentiel fiscal total ne représentant qu'un tiers de celui du scénario optimiste, ce qui reflète le fait qu'après la pandémie, de nombreux pays partent d'une base plus faible et permet d'intégrer le temps écoulé depuis les premières estimations. Dans le scénario réaliste, où le potentiel tarifaire représente 1 % du revenu des ménages, on considère qu'un seuil générique de 3 % des dépenses ou qu'un seuil d'accessibilité fondé sur les revenus pourrait mener à une surestimation considérable de l'accessibilité, notamment en ce qui concerne les usagers les plus pauvres, surtout si l'on tient compte de l'ensemble des coûts supportés par les ménages, y compris la durée dans le temps. Voir Luis A Andrés, G. Saltiel, S. Misra, G Joseph, C. Lombana Cordoba, M. Thibert et C. Fenwick. 2021. *Troubled Tariffs: Revisiting Water Pricing for Affordable and Sustainable Water Services*. Banque mondiale, Washington, DC ; UNICEF et OMS, 2021. *The Measurement and Monitoring of Water Supply, Sanitation and Hygiene (WASH) Affordability*. UNICEF, New York. En outre, la figure 1 intègre l'aide annuelle moyenne pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement par groupe de pays classé en fonction de leur revenu (2015 - 2021), à partir des données du SNPC du CAD-OCDE. Les transferts comprennent l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement mentionnée plus haut dans le présent document, ainsi que les AASP dédiés à ce secteur (SNPC du CAD-OCDE), les investissements étrangers directs de création (fDi markets) et les contributions privées aux PPP du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (base de données des participations privées dans les projets d'infrastructures) recueillies dans le cadre de la recherche interne susmentionnée menée pour WaterAid. Le financement climatique n'est pas présenté séparément en raison des difficultés à

déterminer la part qui s'ajoute à l'aide et à l'APD.

- 17 « En termes réels » : valeurs normalisées aux prix de 2020 (voir note 3)..
- 18 L'aide pour « l'approvisionnement en eau et l'assainissement » est présentée comme la mesure principale dans le présent document. Ce secteur correspond au secteur 140 du SNPC du CAD-OCDE, Approvisionnement en eau et assainissement. Outre les sous-secteurs spécifiquement liés aux infrastructures EAH, le secteur 140 intègre des activités de développement des politiques et des capacités dans l'ensemble du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, certaines activités de gestion des ressources en eau qui permettent de fournir des services EAH et la gestion des déchets solides. L'intégralité des dépenses du secteur 140 est prise en compte, car il n'existe pas de méthodologie consensuelle pour distinguer la composante EAH. L'aide en faveur de l'eau potable et de l'assainissement est également partiellement enregistrée dans des sous-secteurs qui se recoupent. En outre, il n'y a pas de sous-secteur séparé pour l'hygiène. En valeurs courantes plutôt que constantes, l'aide pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement a légèrement augmenté en 2021, passant de 6,6 milliards de dollars É.-U. en 2020 à 6,7 milliards en 2021, mais ces augmentations ont été annulées en termes réels par l'inflation, d'où des valeurs constantes plus faibles.
- 19 Tout au long du présent document, nous comparons le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à d'autres secteurs sociaux (codes sectoriels du SNPC du CAD-OCDE : 110 Éducation ; 120 Santé ; 130 Politiques/programmes en matière de population et santé génésique ; 150 Gouvernement et société civile ; et 160 Autres infrastructures et services sociaux) et à celui de l'énergie (230), reflétant les services sociaux et les éléments des infrastructures EAH, ainsi qu'avec l'ensemble des aides sectorielles (secteurs 110, Éducation à 430, Autres multisecteurs).
- 20 Les codes-objets et les sous-secteurs du CAD-OCDE sont classés comme suit : Dispositifs de base EAH : 14030-14032 ; Systèmes à grande échelle : 14020-14022 ; Éducation/politique dans le secteur de l'approvisionnement en eau et l'assainissement : 14010, 14081 ; Autres (ressources en eau/déchets) : 14015, 14040, 14050.
- 21 La cible 6.a de l'ODD fait l'objet d'un suivi par le biais de l'indicateur 6.a.1 : « Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics ». Cet indicateur ne couvre que l'APD en intégrant les codes-objets (sous-secteurs) du secteur 140, auxquels s'ajoutent trois codes-objets que l'OCDE classe hors du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : 31140 : Ressources en eau à usage agricole ; 23220 : Centrales hydrauliques ; et 41050 : Prévention et contrôle des inondations (ce dernier code n'est plus utilisé comme code d'objet distinct et n'est plus proposé dans les données du SNPC de l'OCDE). Au cours de cette période, l'APD en faveur des ressources en eau à usage agricole et de l'hydroélectricité a représenté 23 % supplémentaires de l'APD totale pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.
- 22 L'ensemble des codes-objets 14020-14032 (dispositifs EAH de base et systèmes EAH à grande échelle), plus 14081 (éducation et formation en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement) et une part proportionnelle de 14010 (politique et gestion administrative du secteur de l'eau), mais à l'exclusion de 14015, 14040, 14050 qui se rapportent à la gestion des ressources en eau et à la gestion des déchets. Voir WaterAid, 2020. *Raising the high-water mark for WASH aid*. WaterAid : Londres.
- 23 Les 20 principaux donateurs pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sur la période 2015-2021 par ordre de grandeur, dont 19 fournisseurs d'APD et un fournisseur de financement du développement privé (le signe « * » indique que l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en 2021 est supérieure en termes réels à celle de 2015 ; le signe « † » indique que l'aide à ce même secteur en tant que part de l'aide totale est supérieure en 2021 à celle de 2015) : Banque mondiale (IDA)*, Japon, Allemagne, institutions de l'UE, France*, États-Unis, Banque asiatique de développement, Royaume-Uni, Banque africaine de développement, Pays-Bas*†, Corée*, Koweït*†, Suisse, Arabie saoudite, Fonds arabe (AFESD) †, Suède†, Banque interaméricaine de développement*†, Fondation Bill & Melinda Gates, Australie, Émirats arabes unis.

- 24 Le code-objet 12264 (lutte contre la COVID-19), introduit en 2020, représente plus des trois quarts de l'augmentation de l'aide moyenne en faveur de la santé au cours de la période 2020 - 2021 par rapport à 2015 - 2019.
- 25 Dans le présent document, l'expression « autres secteurs » renvoie à l'aide allouée à d'autres secteurs selon le SNPC du CAD-OCDE. Il s'agit d'infrastructures et de services dans les domaines social et économique, de secteurs de production et de secteurs multisectoriels ou transversaux. Sont exclues les contributions qui « ne peuvent être ventilées par secteur. Elles sont notifiées comme contributions non imputables par secteur. Par exemple, l'aide-programme générale, le soutien budgétaire, les activités en matière de dette, l'aide d'urgence, ainsi que les transactions internes du pays donneur. » Voir <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/codes-objetclassificationsectorielle.htm>
- 26 Voir : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/modernisation-du-systeme-statistique-du-cad.htm>. L'APD en « équivalent-subventions » est employée à partir de 2018, la méthodologie de calcul ayant changé cette année-là. Les donateurs ne déclarant pas d'« équivalent-subventions » sont exclus du dénominateur de l'APD en valeur nominale mesurée sur la base des « liquidités »/« flux » (exclusion des donateurs multilatéraux, des donateurs privés et plusieurs donateurs bilatéraux ne faisant pas partie du CAD).
- 27 La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % en raison des arrondis.
- 28 Les descriptions des codes-objets permettent de déduire que les systèmes EAH de base sont utilisés dans les communautés rurales et périurbaines, tandis que les systèmes EAH à grande échelle sont plus souvent de nature urbaine. Le SNPC du CAD-OCDE n'établit pas de distinction entre les sous-secteurs urbains et ruraux dans les codes-objets du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ni ne propose de marqueur exploitable associé à une politique particulière.
- 29 Les AASP sont les opérations du secteur public qui ne répondent pas aux critères de l'APD, notamment les dons à des fins de représentation ou essentiellement commerciales ; les opérations bilatérales du secteur public visant à favoriser le développement, mais dont l'élément de libéralité est inférieur à 25 % , et les opérations bilatérales du secteur public qui ont pour but essentiel de favoriser les exportations, bien que la mesure des AASP saisie dans le SNPC du CAD-OCDE n'inclue pas les crédits à l'exportation (voir <https://data.oecd.org/fr/drf/autres-apports-du-secteur-public-aasp.htm>). La notification des AASP n'étant pas obligatoire, même pour les donateurs membres du CAD, les données sont probablement incomplètes. Les AASP comprennent bien le financement du secteur de l'EAH dans les pays pauvres : par exemple, la principale activité enregistrée dans le SNPC du CAD-OCDE sur la période 2021-2015 représente 0,7 milliard de dollars É.-U. provenant de la Banque mondiale (BIRD) accordée à la Swachh Bharat Mission indienne.
- 30 Groupes de pays en fonction du revenu tels que classés en 2021 par la Banque mondiale. L'analyse ne tient pas compte des changements de statut d'un pays au cours de la période.
- 31 OCDE (2023) Private finance mobilised by official development finance interventions. Organisation de coopération et de développement économiques : Paris. Ces estimations s'appuient sur une enquête menée auprès des fournisseurs de financement du développement et sur le nouvel ensemble de données du Total Official Support for Sustainable Development (TOSSD).
- 32 Les données du TOSSD, disponibles pour la période 2019 - 2021, comprennent des estimations de la mobilisation du financement privé pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans un groupe limité de pays (Inde, Côte d'Ivoire, Indonésie et Malawi), qui a diminué pour passer de 138 millions de dollars É.-U. en 2019 à 41 millions en 2021 (en prix constants de 2021). Voir <https://tossd.online/>. Compte tenu de la taille réduite de l'échantillon et de la brièveté du délai considéré, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour confirmer les tendances en matière de mobilisation des fonds privés pour le secteur en question.
- 33 Un schéma similaire est observé lorsque l'on effectue des comparaisons avec l'aide pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans son intégralité. La part des pays dans l'aide pour les infrastructures EAH ne tient pas compte de l'aide accordée à plusieurs pays ou régions du monde. Tout au long du présent rapport, le niveau d'accessibilité à l'EAH et la progression des pays en la matière (statut « sur la bonne voie » ou « en retard ») sont fondés sur les estimations les plus récentes du JMP de l'OMS/UNICEF concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, ainsi que les taux de progression des pays (jusqu'en 2020). Les estimations du JMP concernant les services gérés de façon sûre (le principal axe des cibles 6.1 et 6.2 des ODD) et l'hygiène ne sont pas exploitées, car les données ne sont disponibles que pour un nombre limité de pays. Lorsque le statut « sur la bonne voie » ou « en retard » d'un sous-secteur n'a pu être estimé en raison de l'insuffisance des données, la catégorie de l'autre sous-secteur est utilisée.
- 34 Selon les données du JMP, l'Inde et la Chine, dont les populations sont très fortes, présentaient une part importante de personnes non desservies en 2015 tout en recevant des parts relativement élevées de l'aide pour les infrastructures EAH (7 % du montant total pour l'Inde, 2 % pour la Chine). Du fait de l'importance de leur population et de leur économie, où les investissements intérieurs en matière d'EAH sont conséquents, aucun de ces deux pays n'a été pris en compte dans la figure 7.
- 35 Pays : AZE, CHL, CHN, COK, COL, CRI, ECU, EGY, IDN, IRQ, LAO, MEX, MDV, MUS, NRU, PLW, PRY, PSE, SYC, THA, TUN, TUV, URY, UZB, VNM.
- 36 Pays : BIH, BFA, BLR, CAF, CIV, COD, FJI, GEO, GMB, JAM, JOR, LCA, NIU, PRK, SLB, SLV, SYR, UKR, VEN, VUT, ZWE.
- 37 Bien qu'il s'agisse d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, l'Inde n'est pas non plus incluse dans le tableau 1 pour les mêmes raisons que pour la figure 7. Les propres estimations de l'Inde en matière de couverture diffèrent également de celles du JMP.
- 38 Si l'on tenait compte des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, sept d'entre eux figureraient dans le tableau : la Chine, l'Argentine, la Malaisie, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Malaisie et l'Azerbaïdjan.
- 39 Données en « équivalent-subventions » pour la période 2018 - 2021 uniquement. Ne comprend pas les versements régionaux ou multinationaux (14 % du montant total pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; 31 % pour les autres secteurs sociaux ; 24 % pour l'énergie) ni les versements

négligeables accordés aux pays non classés en fonction de leur revenu ou classés comme pays à revenu élevé en 2021.

- 40 Ces proportions ne tiennent pas compte des frais administratifs non intégrés ailleurs ni des frais des donateurs, notamment les bourses d'études.
- 41 Contextes fragiles tels que classés par l'OCDE en 2021. L'OCDE caractérise la fragilité comme « la conjonction d'une exposition à des risques et d'une capacité insuffisante de l'État, d'un système ou d'une communauté à gérer, absorber ou atténuer ces risques ». Pour mesurer la fragilité, l'OCDE utilise « un spectre d'intensité se déclinant en six dimensions : économique, environnementale, humaine, politique, sécuritaire et sociétale. » OCDE (2022) States of Fragility 2022. Organisation de coopération et de développement économiques : Paris. P. 107.
- 42 Certains mots-clés pour les termes courants liés à l'EAH (y compris l'EAH et les sous-secteurs qui le composent, à savoir l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène) ont été compilés en anglais, en français et en espagnol. Au début de l'exercice, parmi les données du SNPC du CAD-OCDE, les mots-clés ont été recherchés dans les champs de l'intitulé des projets, de leur description succincte et de leur description détaillée. Un échantillon aléatoire représentatif des résultats positifs et négatifs a été vérifié pour confirmer la pertinence de chaque mot-clé, puis les mots-clés ont été affinés. Cependant, chaque résultat n'ayant pu être validé individuellement, les résultats globaux ne sont qu'indicatifs. Les mots-clés ont ensuite été recherchés dans l'éventail plus large des champs disponibles dans l'IITA, comprenant des descriptions d'activités, de secteurs, de résultats et d'objectifs, ainsi que des intitulés, afin de produire les données présentées dans la figure 10. Tous les secteurs, y compris les secteurs imputables et non imputables, ont fait l'objet d'une recherche. L'encadré « Autres » comprend : 130 : Population/Reproduction ; 220 : Communication ; 250 : Services aux entreprises et autres services ; 320 : Industrie, extraction minière, construction ; 330 : Commerce, tourisme ; 410 : Environnement ; 520 : Aide alimentaire ; 910 : Frais administratifs des donateurs ; 998 : Non attribué/non précisé.
- 43 Voir la note 40 pour la méthodologie de recherche par mots-clés de l'EAH. Les sous-
- secteurs de santé « pertinents » excluent les sous-secteurs de santé liés aux maladies non transmissibles et incluent le sous-secteur des soins de santé reproductive du secteur de la population (130).
- 44 Le guide technique du SNPC du CAD-OCDE indique que l'éducation sanitaire (code-objet 12261) inclut les éléments suivants : « information, l'éducation et la formation de la population pour l'amélioration des connaissances et des pratiques liées à la santé ; campagnes pour la santé publique et programmes de sensibilisation ; promotion de meilleures pratiques d'hygiène personnelle, notamment de l'utilisation d'équipements sanitaires et du savonnage des mains. » (voir <https://development-finance-codelists.oecd.org/Codeslist.aspx>).
- 45 OMS (2023) 'Water, sanitation and health: WASH and COVID-19'. Organisation mondiale de la Santé. Consulté le 21.2.23, dernière mise à jour en 2023. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/water-sanitation-and-health/burden-of-disease/wash-and-covid19>.
- 46 Principal : l'égalité des genres constitue l'objectif principal du projet ou du programme et est centrale à sa conception et aux résultats escomptés. Important : l'égalité des genres a été délibérément fixé en tant qu'objectif important, mais n'est pas la justification première du projet ou du programme : <https://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm>.
- 47 Données provenant des informations sur le financement du développement lié au climat (CRDF, point de vue des bénéficiaires), géré par le CAD-OCDE. Les valeurs correspondent aux « composantes climatiques » liées à l'adaptation des projets de développement et des projets à des conditions favorables uniquement. <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/climate-change.htm>.
- 48 OCDE (2022) Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2016 - 2020 : Enseignements tirés d'une analyse désagrégée. Organisation de coopération et de développement économiques : Paris.
- 49 M Miller, L Roger, Y Cao et A Prizzon.
- (2023) D'où vient l'argent pour financer le renforcement de l'ambition climatique ? ODI : Londres.
- 50 OECD (2023) Results of the survey on the coefficients applied to 2019–20 Rio Marker data when reporting to the UN environmental conventions. Organisation de coopération et de développement économiques : Paris.
- 51 Oxfam (2022). Climate finance short-changed. The real value of the \$100 billion commitment in 2019–2020. Oxfam: Oxford.
- 52 L'extrapolation des versements en faveur du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pour 2022 s'appuie sur la moyenne de trois sources : les engagements historiques de l'IITA selon le SNPC et les versements de l'IITA pour 2022. L'extrapolation des décaissements de l'aide pour le secteur de l'eau et de l'assainissement en 2023 s'appuie uniquement sur les engagements de l'IITA. Des ajustements ont été effectués pour respecter les limites des niveaux historiques de volatilité et contourner les problèmes de données de l'IITA propres aux donateurs. Lors de l'extrapolation de la part de l'aide en faveur du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans l'aide totale en 2022 et 2023, l'aide totale a été conservée aux valeurs constantes de 2021 en raison de données moindres par rapport à celles disponibles pour ce secteur considéré individuellement. Certains signes indiquent que l'aide totale est en fait en augmentation. Selon les premières estimations pour 2022, l'APD totale en « équivalent-subventions » atteindra le niveau record de 204 milliards de dollars É.-U. en 2022, soit une augmentation en termes réels de 13,6 % par rapport à 2021. Sous réserve de confirmation pour l'APD mesurée en trésorerie et apports, il en résulterait que la baisse des apports absolus pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement extrapolée pour 2022 représenterait une part encore plus faible du total par rapport à ce qui est indiqué dans la figure 15.
- 53 Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/glasgow-sharm-el-sheikh-WP-GGGA>.

● Othieno Clement Okello et son frère Owori Micheal Okello passent devant une rizière dont les sols ont été érodés par des inondations soudaines, paroisse de Marikiswa, sous-comté de Kisoko, district de Tororo, Ouganda. Avril 2022.

